

Règlement du concours

« Première partie de la Soirée Découverte à La Carène »

Article 1 : Conditions Générales :

La REMA La Carène dont le siège social est situé à l'Hôtel de Communauté, 24 rue Coat Ar Gueven à Brest (29200) et le Crédit Agricole du Finistère dont le siège est situé 7 route du Loc'h, 29200 Quimper s'associent pour l'organisation d'un concours intitulé « Première Partie à La Carène ».

Article 2 : Conditions de participation :

Le registre musical est limité aux Musiques Actuelles. Toutes les formations musicales peuvent participer au concours, avec l'obligation d'être un groupe domicilié majoritairement en Bretagne : départements 22, 29, 35 et 56 et sous les conditions suivantes :

- Accepter le présent règlement,
- Ne pas avoir été sélectionné sous une autre forme d'action d'accompagnement par la salle de musiques actuelles de Brest, La Carène,
- Remplir les conditions artistiques suivantes : posséder un répertoire de compositions originales d'au moins 30 minutes / pas de reprise / volonté de professionnalisme du projet/esthétique musicale proche de Abstract Keal Agram,
- Etre non signé sur une major,
- Ne pas être au catalogue d'un tourneur ou éditeur,
- Etre disponible pour un concert le vendredi 10 novembre 2017 (présence requise sur le lieu du concert à partir de 17h).

Article 3 : Conditions d'inscription :

Faire parvenir un lien vers un site de streaming (Youtube/Bandcamp/Soundcloud) contenant au minimum deux créations originales du groupe à l'adresse suivante :

soiree.decouverte.29@gmail.com

Les candidatures contenant des documents à télécharger, des fichiers Wave ou MP3 joints ou les disques ne seront pas recevables.

- Fournir un visuel du groupe (photos, pochette de disques, graphisme original, etc...).
- Joindre une biographie du groupe d'une dizaine de lignes.

Le tout doit être effectué avant le 30 septembre 2017.

Article 4 : Déroulement du concours pour la première partie de la Soirée Découverte

1ère étape : Présélection sur écoute.

Du 13 juillet 2017 au 30 septembre 2017 inclus, un appel à candidature sera lancé sur le site internet de La Carène (www.lacarene.fr), le Facebook de La Carène, le site du Crédit Agricole du Finistère « Finistère 2.9 » et le Facebook du Crédit Agricole du Finistère.

A l'issue de cette période, le chargé de programmation de La Carène retiendra 50 propositions et les soumettra au jury composé de membres d'Abstractt Keal Agram, du personnel de La REMA La Carène et du Crédit Agricole du Finistère. Ils choisiront 4 groupes pour la finale. Leur choix sera annoncé sur les réseaux sociaux de La Carène et du Crédit Agricole du Finistère le 6 octobre 2017.

2ème étape : Vote final des internautes

Les quatre groupes sélectionnés seront présentés sur le site « Finistère 2.9 » et sur la page Facebook du Crédit Agricole du Finistère.

Du 6 au 27 octobre 2017 inclus, les internautes seront invités à voter pour le groupe de leur choix.

Le vote se fera sur les réseaux sociaux et le module de vote sera intégré aux questions.

A l'issue de cette période, le groupe ayant totalisé le plus de votes remportera le concours. Ce dernier sera désigné le 31 octobre 2017 sur les réseaux sociaux de La Carène, du Crédit Agricole du Finistère et du site « Finistère 2.9 ».

Article 5 : Récompenses du groupe lauréat

Le gagnant se verra offrir la possibilité de se produire en concert, le 10 novembre 2017 à 21h sur la scène du Club de La Carène, située 30 rue Jean-Marie Le Bris. La durée de leur set sera de 30mns. La REMA La Carène s'engage à verser un cachet de 100€ net à chaque musicien et à leur fournir une invitation par musicien pour la soirée.

Article 6 : Désistement d'un groupe

En cas de désistement d'un groupe avant le passage sur scène, il sera remplacé par le groupe arrivant en deuxième lors du vote des internautes. Et ainsi de suite dans l'ordre du nombre de votes.

Article 7 : Souveraineté du jury

Le jugement du Jury est souverain et ne saurait être remis en cause. En cas de contestation, La REMA La Carène est seule juge.

Article 8 : Responsabilité de La Carène

La REMA La Carène se réserve le droit de prolonger, modifier ou annuler ce concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.